



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 578-2019

Règlement sur le traitement des élus municipaux

Lors de la séance ordinaire du 20 novembre 2019, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 578-2019, règlement sur le traitement des élus municipaux.

Ledit règlement 578-2019 entre en vigueur conformément à la Loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGT-ET-UNIÈME jour du mois de NOVEMBRE deux mille dix-neuf.

Directeur général et secrétaire-trésorier
M^e Richard B. Morasse, MBA